

LPP: Choix d'une solution de prévoyance professionnelle pour une entreprise et ses employés

17 novembre 2021 (Lausanne, journée entière)

Public visé

- Entrepreneurs
- Ressources humaines
- Commissions de prévoyance
- Fiduciaires
- Conseillers en assurances
- Représentants du personnel
- Responsables financiers

Contenu

- Conditions de résiliation d'un contrat d'affiliation conclu auprès d'une institution de prévoyance
- Construction d'un plan de prévoyance avec opportunités d'améliorations
- Lancement d'un appel d'offres
- Analyse des différents critères de comparaison d'institutions de prévoyance
- Stratégie de placements des institutions de prévoyance
- Evolutions récentes de la pratique et de la jurisprudence en la matière
- Exemples et cas pratiques

Conditions-cadres

Pas de prérequis particuliers

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les possibilités d'adaptation de votre plan de prévoyance
- Les différentes étapes lors d'un changement d'institution de prévoyance

Vous saurez

- Privilégier une solution de prévoyance professionnelle sur la base de critères objectifs de comparaison

Responsable du séminaire

Laura Saïd, Actuaire, Membre ASA, Spécialisée dans le conseil en prévoyance professionnelle, Finalta Sàrl, Morges

Conférenciers

Nicolas Marmagne, Associé, Directeur, XO Investments

Laura Saïd, (voir ci-dessus)

Date

17.11.2021 journée entière

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

| | Thèmes | Conférenciers |
|-------------|---------------------------------------------------------------|------------------|
| 08.30–09.00 | Accueil des participants | |
| 09.00–09.30 | Introduction – La prévoyance suisse et le deuxième pilier | Laura Saïd |
| 09.30–10.15 | Analyse de la solution de prévoyance professionnelle actuelle | Laura Saïd |
| 10.15–10.45 | Pause-café | |
| 10.45–11.15 | Analyse de la solution de prévoyance professionnelle actuelle | Laura Saïd |
| 11.15–11.30 | L'appel d'offres | Laura Saïd |
| 11.30–12.00 | Critères de comparaison entre institutions de prévoyance | Laura Saïd |
| 12.00–12.15 | Questions-réponses | Laura Saïd |
| 12.15–13.45 | Pause de midi | |
| 13.45–15.00 | Critères de comparaison entre institutions de prévoyance | Laura Saïd |
| 15.00–15.30 | Pause-café | |
| 15.30–16.30 | La gestion de fortune dans la prévoyance professionnelle | Nicolas Marmagne |
| 16.30–17.00 | Cas pratiques | Laura Saïd |
| 17.00–17.15 | Conclusion | Laura Saïd |

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.